



REGLEMENT INTERIEUR

Pour l'Accueil de Jeunes

de la Communauté de Communes de Castillon-Pujols

Préambule :

La CDC Castillon Pujols offre aux jeunes de son territoire, un Accueil jeunes situé Place Turenne (ancien club de Judo) – 33350 CASTILLON LA BATAILLE

C'est un lieu ouvert à tous les jeunes âgés de 12 à 17 ans sous la surveillance et la responsabilité de deux animateurs qualifiés.

Objectifs éducatifs poursuivis :

- Faciliter l'autonomie des jeunes
- Valoriser et favoriser la participation des jeunes
- Agir par de la prévention sanitaire et sociale (lien avec le CISPD)
- Animer et territorialiser de façon innovante des projets à destination des jeunes
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle
- Favoriser l'accès à la culture
- Encourager la citoyenneté et la prise de responsabilité des jeunes

Conditions d'accès :

Les activités s'adressent aux jeunes de 12 à 17 ans. Suivant le nombre de places disponibles, sont prioritaires les mineurs résidant sur les communes membres de la Communauté de Communes Castillon / Pujols.

Les jeunes résidant hors CDC sont acceptés sur les actions proposées et bénéficient des mêmes conditions d'accès.

Pour participer aux activités, chaque jeune devra au préalable avoir accepté les conditions fixées par le règlement intérieur, avoir rempli et signé la fiche d'inscription, ainsi que l'autorisation parentale.

Suivant les animations proposées, une participation financière peut être demandée aux familles en fonction de leur coefficient familial.

L'inscription est prise en compte dès le règlement du coût de la sortie, et de la remise de l'autorisation parentale.

Horaires d'ouverture pendant les vacances scolaires

Lundi : 13h30h à 17h30

Mardi : 13h30h à 17h30

Mercredi : 13h30h à 17h30

Jeudi : 13h30h à 17h30

Vendredi : 13h30h à 17h30

Horaires d'ouverture pendant les périodes scolaires

Mercredi : 13h à 17h30

Vendredi : 17h à 19h

Samedi : 13h30h à 17h30

Responsabilité / Organisation :

Le taux d'encadrement des activités proposées est régi par la réglementation de la Jeunesse et des Sports. Soit 1 animateur pour 12 jeunes.

L'accès est donc limité à 24 jeunes (en simultané).

Lors des sorties, les effectifs précités peuvent être réduits par la volonté et la capacité d'accueil de certains prestataires.

Pour toute activité de prestation, l'équipe éducative s'assure au préalable de la qualification des intervenants.

Pour toute action mise en place, les jeunes viennent et repartent par leurs propres moyens, sans surveillance, ni accompagnateur. L'équipe éducative est responsable des jeunes dès leur arrivée sur le lieu de rendez-vous, à heure prévue et jusqu'au moment où ils quittent le local ou l'activité.

A son arrivée le jeune devra s'inscrire sur une fiche de présence. Celle-ci permet à l'équipe de s'assurer des effectifs et des allers-retours des jeunes.

Chacun doit notifier son départ à l'équipe et noter l'heure sur la fiche de présence.

Transports et déplacements :

Pour certaines actions nécessitant un déplacement, les animateurs font appel à des transporteurs agréés. Ils pourront également passer par une agence de location de mini bus et donc transporter eux-mêmes, les jeunes sur les lieux d'activité.

Les jeunes sont donc amenés à utiliser ces moyens de transport. Chacun doit y adopter une attitude responsable et respectueuse.

Assurance : L'assurance souscrite par la CDC Castillon / Pujols couvre les participants en responsabilité civile.

Cependant, les participants doivent être personnellement assurés par le biais d'une assurance individuelle.

Organisation interne et vie de groupe :

Dans le but d'offrir un accueil de qualité aux jeunes de la CDC Castillon / Pujols, l'équipe éducative a élaboré des règles non négociables. Elles concernent les locaux, les transports, la participation aux sorties et les personnes :

- Respect mutuel des différences de chacun, entre jeunes, avec les adultes référents
- Aucune forme de violence verbale comme physique, ne sera tolérée
- Respect des locaux et du matériel mis à disposition
- Respect de la réglementation en vigueur concernant l'interdiction de la consommation de tabac dans les locaux publics, des produits illicites et l'alcool

Tout manque de respect envers les adultes, les jeunes, le matériel, les locaux fera l'objet d'une mise au point avec le jeune en question, ses parents, voire la loi si nécessaire.

Une participation peut-être demandée en cas de dégradation volontaire du matériel et des locaux. Le jeune responsable de ses actes, peut également intervenir personnellement dans la réparation des dégâts occasionnés.

Tarifs :

Pour participer aux différentes activités proposées par le l'Accueil Jeunes, une adhésion annuelle de 15€ est demandée aux résidents de la CDC Castillon /Pujols.

Pour les jeunes hors CDC, l'adhésion est de 15€

Les animations proposées pourront être gratuites ou bien faire l'objet d'une participation des usagers. Le tarif des participations sera indiqué par le biais des programmes d'animation qui leurs seront adressés.

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

ACCUEIL de JEUNES

Ce règlement intérieur doit être accepté et signé par le jeune et ses parents
pour participer aux activités mises en place

Fait àLe.....

Nom et Prénom du jeune.....

Signature,

Nom et Prénom de la mère.....

Signature,

Nom et Prénom du père.....

Signature,